Publié le : 26/06/2025 14:52 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33811

Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Affiché le 14/04/2022
ID : 038-213803489-20220411-DELIB2022_32-DE

MAIRIE RUY-MONTCEAU
Budget Communal M14

2021

Délibération n°2022_032 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2022
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de membres exprimés : 27
VOTES :
Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	424 582,28
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter **= A. + B. (hors restes à réaliser)** **(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	**424 582,28**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	820 316,20
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-123 725,98
Besoin de financement F. = D. + E.	**0,00**
AFFECTATION =C. = G. + H.	**424 582,28**
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	**200 000,00**
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	**224 582,28**
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 13/04/2022 et de la publication le 13/04/2022

A Ruy-Montceau, le 11/04/2022

MAIRIE de RUY-MONTCEAU (Isère)